

L'industrie suisse de broderie se trouve actuellement dans une situation très difficile. Elle souffre en particulier de ce que ses principaux débouchés sont fermés ou inaccessibles.

Il ne peut être importé en France qu'un contingent représentant une valeur mensuelle de frs. 625'000.-. L'arrangement y relatif est d'ailleurs échu depuis le 31 décembre 1918.

D'autre part, des exportations en Angleterre sont impossibles pour le moment; les négociations sont arrivées au point mort.

Le Conseil fédéral prie le Gouvernement de Sa Majesté Britannique de bien vouloir examiner si une amélioration ne pourrait pas être apportée à cet égard.

L'arrangement conclu avec les Alliés le 8 mai 1918 restreint fortement la possibilité d'exportation dans les Puissances centrales, tant en ce qui concerne le contingent que les catégories de marchandises.

Etant donné cet état de choses, il a été remis à la Commission interalliée, dans la séance du 19 novembre 1918, une demande sollicitant l'abrogation de certaines restrictions apportées depuis la constitution de la S.S.S., en particulier depuis 1917, à l'exportation des articles de l'industrie textile. Jusqu'à ce jour, cette demande, dont copie est jointe à la présente note, est restée sans réponse.

Quant à l'exportation à destination des pays du Nord, elle peut être facilitée tout d'abord par l'ouverture d'une voie de transit à travers l'Alsace-Lorraine et les provinces de la rive gauche du Rhin occupées par les Alliés. En attendant la solution de cette question le seul moyen consiste à faciliter le transit à travers l'Allemagne des broderies de toute sorte à destination des pays du Nord.

Le Conseil fédéral croit devoir attirer l'attention du Gouvernement de la République et du Gouvernement de Sa Majesté Britannique sur la situation particulièrement critique de l'industrie de la broderie en Suisse. L'accumulation de marchandises fabriquées destinées à l'exportation est telle que les capitaux manquent pour continuer à occuper les ouvriers. Aussi le chômage prend-il, depuis quelque temps, de plus en plus d'extension, au point que la production est réduite de

plus de moitié. Le dégoisement du marché est d'une nécessité urgente.

Les dangers d'une telle situation n'échapperont certainement pas aux Gouvernements alliés. Rien que des secours subviennent aux besoins les plus pressants de l'ouvrier, le manque d'occupation, surtout en un temps agité comme le nôtre, peut être le point de départ de mouvements subversifs et le chômage prolongé sera forcément la source de troubles sociaux que le Gouvernement fédéral voudrait éviter à tout prix.

Le Conseil fédéral est persuadé que le Gouvernement de la République, tenant compte de ces circonstances, prendra toutes les mesures qui, sans compromettre ses intérêts, permettraient à une des principales industries suisses de parer à une extension du chômage.